

## Réseau Asse et Boiron

# Annexe financière V

## Devoirs Surveillés

### Politique « prioritaire, tarifaire et de subventionnement »

**Le présent document entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025.**  
Il annule et remplace tout règlement antérieur.

Pour des questions de lisibilité, le présent document utilise le genre masculin pour les différentes personnes ou fonctions mentionnées, sans autre considération.

## Devoirs Surveillés

Gérés par l'Association Intercommunale Enfance et Ecole Asse et Boiron (AEE), les Devoirs Surveillés s'adressent aux élèves de la 3ème à la 8ème primaire.

Les Devoirs Surveillés commencent la 2ème semaine de la rentrée scolaire et se terminent une semaine avant la fin de l'année scolaire (les dates sont indiquées dans les contrats). Il n'y a pas de Devoirs Surveillés pendant les vacances scolaires ni les jours fériés.

Il n'y a pas de bus scolaire pour ramener les enfants dans leur village de domicile à la fin des Devoirs Surveillés pour les enfants de la 3ème à la 6ème primaire.

Les Devoirs Surveillés sont une prestation communale, non reconnue par la FAJE, qui n'est pas facturée proportionnellement au revenu. Le tarif est déjà subventionné par les communes et ce, pour toutes les familles.

### Tarifs applicables à tous les élèves de 3P à 6P

Tarifs	1 <sup>ère</sup> période Septembre – janvier	2 <sup>ème</sup> période Février – juin	Total
1 jour par semaine	CHF 90.-	CHF 90.-	CHF 180.-
2 jours par semaine	CHF 180.-	CHF 180.-	CHF 360.-
3 jours par semaine	CHF 270.-	CHF 270.-	CHF 540.-

### Tarifs applicables à tous les élèves de 7P et 8P

Tarifs	1 <sup>ère</sup> période Septembre – janvier	2 <sup>ème</sup> période Février – juin	Total
1 jour par semaine	CHF 70.-	CHF 70.-	CHF 140.-
2 jours par semaine	CHF 140.-	CHF 140.-	CHF 280.-
3 jours par semaine	CHF 210.-	CHF 210.-	CHF 420.-

**Les frais d'inscription sont de CHF 50.- par dossier.**

Pas de frais d'inscription si l'enfant est inscrit en UAPE.

Les Devoirs Surveillés ont lieu les lundis, mardis et jeudis aux horaires suivants :

- de 15h05 à 16h00 pour les 3P à 6P,
- de 14h45 à 15h45 pour les 7P et 8P.

Il est possible d'inscrire l'enfant 1, 2 ou 3 jours à choix.

Crassier, le 11 décembre 2024